

LES REGLES DE LA BLUE BOX AMBITION

Aménagement intérieur des Réparateurs Agréés
Apporteurs d'Affaires



SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Identification Intérieure

1.1 Le Hall d'Exposition

1.2 Digital

1.3 Les Bureaux de Vente VN

1.4 Le Salon d'Attente

1.5 L'aire de livraison

2. L'Après Vente monomarque

2.1 L'accueil APV

2.2 Agence ne disposant pas de Hall VN (cas particuliers)

2.3 Réception APV distincte du hall (cas particuliers)

2.4 Aire d'examen

3. Les prises électriques pour recharge

4. Procédure de validation de projet

5. Architectes Conseil

6. Annexes

PREAMBULE :

La mise à l'image intérieure Peugeot est un élément primordial pour le réseau des réparateurs agréés, les clients Peugeot et la Marque.

La norme NIM Agents est aussi le résultat d'une collaboration entre le Groupement National des Agents Peugeot, le Marketing Central, la Qualité et le Développement Réseau Peugeot, qui ont co-construit ce référentiel afin qu'il s'adapte le plus possible à vos contraintes.

Délai de mise en œuvre :

- AA1 et AA2 : fin 2020
- AA3 et AA4 : fin 2021

Ainsi, cette norme se compose d'éléments obligatoires ou optionnels qui vont s'adapter à toutes les configurations de points de vente.

Toutefois si l'agent dispose d'une surface d'exposition importante, il pourra choisir d'appliquer directement la Charte Concessionnaire.

1. L'IDENTIFICATION INTERIEURE

1.1 Le Hall d'Exposition.

- Carrelage Moka **obligatoire** 60x60 pose droite joints serrés et teintés foncé (cf Annexe)
- Banque d'accueil pouvant recevoir le VN et l'APV **obligatoire**
 - Commande chez **Roche** (idem Concessionnaires)
 - Construction par le fournisseur **Chastagnier SAS** proposé par le GAAP
 - En option, un module PMR peut être mis en place. (PMR : Personne à Mobilité Réduite)
- Le mur Corporate **obligatoire**
 - C'est un panneau bleu RAL 5011 allant du sol au plafond et d'une largeur d'environ 2/3 de la hauteur et supportera un Lion rétroéclairé (à commander chez Manhattan/New-York) et dessous le lion le libellé Peugeot (idem Charte Concession).
 - Il sera disposé de manière à être vu, symbole fort de la Marque (cf Annexe).
 - Il ne doit pas être placé derrière une banque d'accueil.

- Positionnement des véhicules dans le hall d'exposition :
 - Chaque véhicule exposé devra disposer d'un espace unitaire de 25m².
 - Les véhicules seront positionnés parallèlement à la vitrine principale, si possible de part et d'autre de la porte d'entrée. En cas d'impossibilité, ils pourront être perpendiculaire (cf. Annexe).
 - Les véhicules exposés en 1ère ligne de la vitrine devront avoir chacun une prise électrique 220 v double au sol au niveau du pare-brise (alimentation mode show-room).
Ces prises électriques sont recommandées pour les autres véhicules placés dans le show-room.
 - Pour les halls de surface inférieure à 200 m², la couverture numérique pourra être réalisée par un système de wifi. Pour les plus grands halls nous recommandons des prises RJ45 placées à coté de chaque emplacement de prise électrique 220 v sous les véhicules.

- Les murs du hall seront de couleur blanche (RAL 9010)
 - Le plafond suspendu sera blanc et en cas de plafond cathédrale la couleur sera blanc ou gris foncé.

- Eclairage : la pose d'un sol sombre (carrelage moka) a une incidence forte sur la luminosité du hall. Nous recommandons de vérifier vos luminaires pour obtenir environ 600 Lux à 1,5 m de haut (4000°K), ampoules Led.

1.2 Digital

- Tous les éléments digitaux sont précisés dans le tableau ci-dessous

	AA1	AA2 (préconisation 2019)
Box Lab VN	X	O
Box Lab VN/VO	O	O
Table Lab (<i>au sol</i>)	O	
Table Lab Murale	O	
Peugeot TV (obligatoire si espace attente normé)	O	
Radio et Attente téléphonique	O	
Ecran APV	X	O
Totem APV	ou X	ou O
Totem Nouveautés		
Totems Actualités et Promo		
Totem Double Nouveautés et Actualités/Promo	O	O
Mur d'images 4 ou 9 écrans	O	
Mur Corporate avec écran 75"	O	

X : Obligatoire

O : Optionnel

1.3 Les bureaux de vente VN

- Sol en carrelage Moka 60x60 ou en moquette (voir la charte Concession)
- Cloisons latérales et façade vitrées entièrement ou semi vitrées (si déjà existant). Les murs seront de couleur blanche ; un seul des murs du bureau pourra être peint en bleu RAL 5011
- Mobilier bureau :
 - Commande chez **Roche**
 - Construction par le fournisseur **Chastagnier SAS** proposé par le GAAP
 - Option : Cadre Lifestyle Petit format 800*600



1.4 Le salon d'attente (Obligatoire)

- Il sera obligatoirement constitué de 3 assises et d'une table basse
 - Sauf si le show-room fait moins de 50 m2 : 2 assises et une table basse.
Table basse :
 - Commande chez **Roche**
 - Construction par le fournisseur **Chastagnier SAS**
 - Assises :
 - Achat local (même dimensions, même couleur et même style)

- Il pourra être disposé sur une surface de moquette (cf Charte concessionnaire) si la situation le permet (Aspect plus qualitatif)
- Le salon d'attente pourra être équipé d'une prise 220V et d'une prise RJ45

1.5 L'Aire de Livraison (Optionnelle)

- Elle peut être située dans le show-room, à condition d'avoir une sortie dédiée et d'être cloisonnée partiellement par des vitres
- Elle doit rester un volume distinct du show-room
- Si l'aire de livraison est hors du show-room, elle doit être carrelée soit en Moka si vue directe du show-room, soit en blanc 60x60
 - Un mur sera bleu, les autres en blanc (idem Charte Concessionnaire)
 - Pas de contact visuel direct avec l'Atelier

2. L'APRES VENTE MONOMARQUE

2.1 L'accueil APV

- L'accueil pourra se faire dans le hall sur la même banque que l'accueil VN, sauf si celui-ci se situe sur l'îlot central de moquette (cas d'une configuration Concession)

2.2 Agence ne disposant pas de hall VN (cas particulier)

- Sol avec carrelage Moka (obligatoire)
- Banque d'accueil normalisée (obligatoire):
 - Commande chez **Roche**
 - Construction par le fournisseur **Chastagnier SAS**



- Salon d'attente minimum avec 2 assises et table basse obligatoire
- Mur Corporate obligatoire

2.3 La réception APV distincte du hall VN (cas particulier)

- Sol avec carrelage Moka (obligatoire)
- Banque d'accueil normalisée (obligatoire):
 - Commande chez **Roche**,
 - Construction par le fournisseur **Chastagnier SAS**.

2.4 L'aire d'examen hors eau (obligatoire)

- Marquage au sol (rectangle blanc à angles arrondis).

3. LES PRISES ELECTRIQUES POUR RECHARGE (obligatoire)

Pour les sites ayant décidé d'être agréés Niveau 1 : échéance 2019/2020

- Extérieur : 1 prise de type Wall Box 22kw
- Atelier : 1 prise de type Wall Box 22kw

Pour les sites ayant décidé d'être agréés Niveau 2 : échéance 2022

Il faudra rajouter :

- Atelier : 1 prise de type rapide en :
 - 22kw si moins de 45 entrées /jour
 - 50kw si plus de 45 entrées/jour

La société ENGIE contactera tous les sites afin de réaliser une étude électrique.

4. PROCESS DE VALIDATION

Rappel : Tous les projets immobiliers de mise à l'image, de création ou d'extension doivent être validés par la Marque.

Pour cela la procédure ci-dessous doit être respectée :

- L'exploitant doit réaliser, seul ou avec son architecte, un Avant-Projet Sommaire (APS).
- En cas de difficultés ou de besoin de conseils, l'agent peut contacter l'architecte conseil du Développement Réseau Peugeot : M. Eric LEONE – eric.leone@mpsa.com
- Le projet doit ensuite être déposé sur le site de validation SIB (lien au point 6. ANNEXES).
- Après analyse, SIB se prononcera sur le projet.
 - Si validation, SIB donne son accord pour le démarrage du chantier,
 - Si refus, modification du projet et représentation sur le site SIB.
- A la fin du chantier, l'architecte ou l'exploitant devra mettre sur le site SIB au moins trois photos du projet réalisé.

NB. La validation SIB déclenchera automatiquement une procédure de réalisation d'un devis pour les enseignes indiquées dans le projet. Ce devis, établi par l'enseignant, sera envoyé au site pour validation.

5. ARCHITECTES CONSEIL

Si vous désirez être assisté par un homme de l'art, vous pouvez prendre un architecte de votre choix ou un architecte parmi les quatre référencés par la Marque.

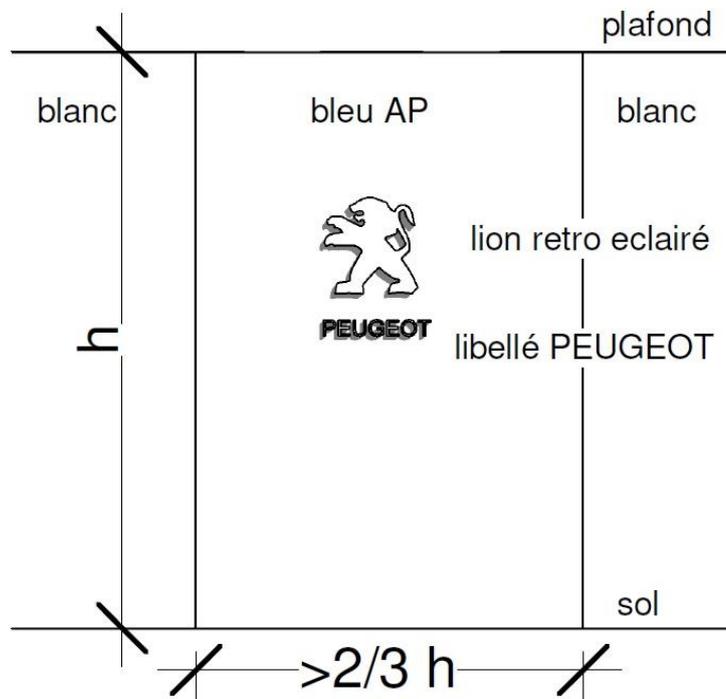
Nous vous conseillons de vous faire aider par un professionnel ce qui vous garantira une bonne qualité de résultat et une assurance en cas de problèmes.

Architectes référencés :

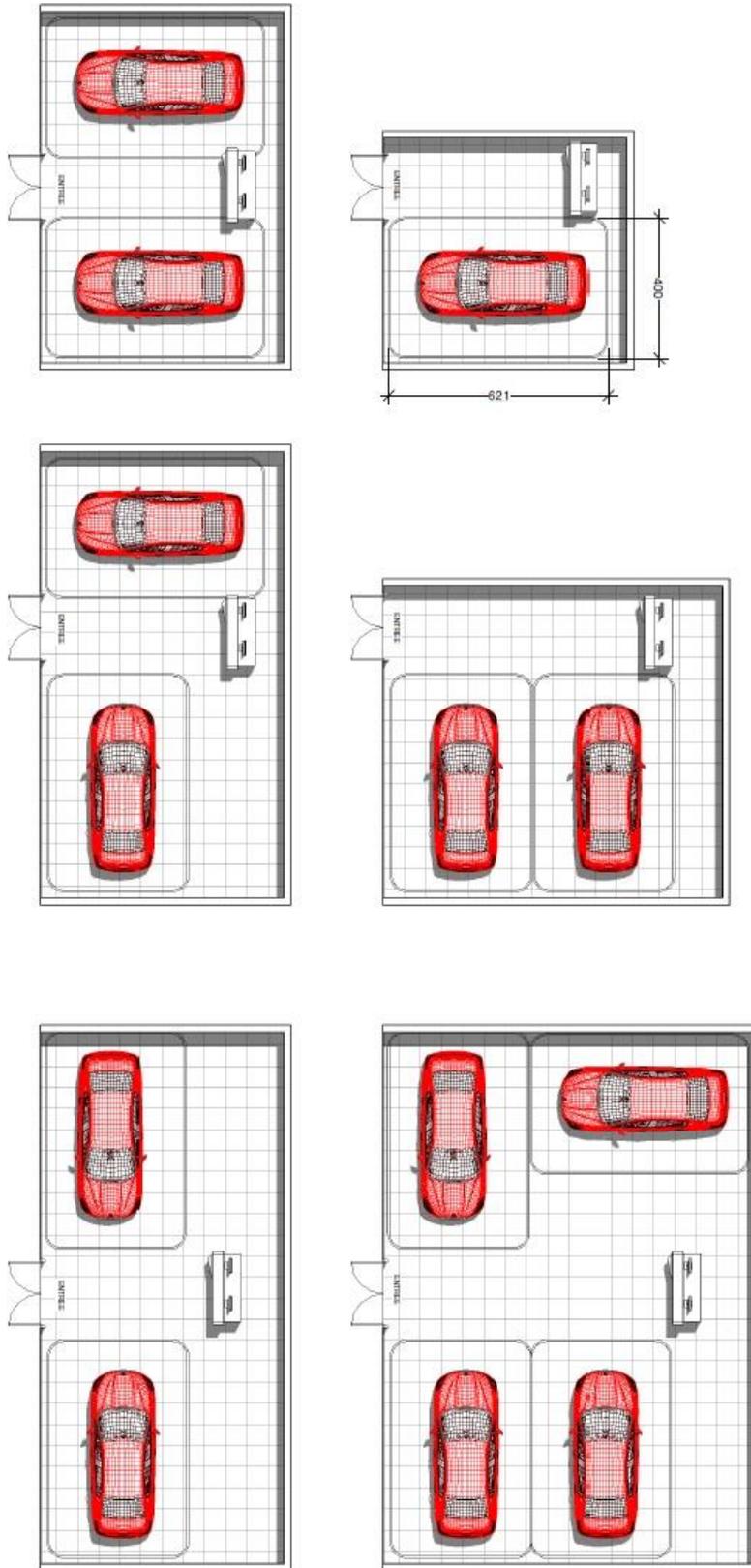
- La société **I2C** – Mr Nabot – 0607240136 – nabot@i2c-ingenierie.com
- La société **IAP** – Mr Lakkis – 0611193270 – iaplakkis@gmail.com
- La société **SFcao** – Mr Furter - 0634163891 – sfcao@sfcao.fr
- La société **SIB** – Mr David - 0240174747 – gaetan.david@sib-org.com

6. ANNEXES

- Lien au site de validation SIB
 - <https://architecturepsa.sib-org.eu>
- Lien au site PSA pour récupérer les Chartes (section « Brand Center »)
 - <https://medialibrary.groupe-psa.com/peugeot>
- Coordonnées New-York (pour les enseignes)
 - Stephanie Keddar-Vissouze – peugeot.france.ny@losangeles-fr.com
- Carrelage Moka :
 - Société ABC : Mr DAVID – 0621798703 – carrelage.abc@wanadoo.fr
 - UNICAP : Mr ADE – 0158054074- ludovic.ade@unicap.fr
- Mobilier :
 - Société Roche : Alexandra FAY – afay@maisonroches.com - 0321975510
 - Chastagnier SAS : cc@chastagnier-creation.fr - 0475846120
- Schéma mur corporate
 - Réalisé en peinture sur BA13 ou équivalent. (Lion et Libellé de tailles différentes selon les dimensions du mur bleu).



➤ Schéma position voitures dans hall



NB : le gabarit de 400x620 sert à positionner les voitures. Il n'est pas tracé au sol.

➤ Plans de réalisation d'une banque d'accueil.

